



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## calamités agricoles

Question écrite n° 26925

### Texte de la question

M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées dans l'acheminement de pailles et de fourrages à destination des éleveurs touchés par la canicule et la sécheresse. Des efforts ont été faits mais force est de constater que les mesures ne suffisent pas. Des difficultés pratiques, des freins logistiques dus principalement à des insuffisances des systèmes de transport entravent en particulier l'élan de solidarité de la profession agricole. La SNCF et l'armée se sont fort justement mobilisées pour pallier les carences des transporteurs routiers privés, mais ces moyens atteignent également leurs limites. Des stocks de fourrage ou de paille en transit se dégradent avant même d'avoir été livrés dans les exploitations. Ces fournitures très attendues s'abîment faute de chaîne logistique efficace, le coût réel de l'opération s'avère parfois rédhibitoire. De nombreux élevages demeurent dans une situation dramatique alors que la générosité entre exploitants sinistrés et non sinistrés a joué. Comme il lui a déjà précisé début septembre, une partie non négligeable du monde agricole, notamment des agriculteurs et éleveurs bretons, doit faire face à plusieurs crises successives et se trouve confronté à des difficultés de trésorerie. En conséquence il demande au Gouvernement d'intervenir en urgence pour débloquer cette situation et régler les problèmes de logistique dans l'acheminement de paille et de fourrage.

### Texte de la réponse

Face aux difficultés d'approvisionnement en fourrages dans les départements d'élevage, du fait de la sécheresse, le Gouvernement a décidé une série de mesures. Une bourse du fret routier a été mise en place avec l'appui des professions agricoles et du secteur du transport routier pour faciliter la meilleure adéquation des capacités à la forte demande. Les transporteurs routiers bénéficient d'une dérogation à l'interdiction de circulation pendant les fins de semaine jusqu'à la fin de l'année 2003. Une aide d'un montant de 50 millions d'euros a été affectée à la mise à disposition de fourrages à des prix modérés en diminuant leurs coûts d'acheminement. La SNCF a été mobilisée pour constituer des rames de transport de fourrage. Près d'une centaine seront réalisés d'ici à la fin de l'année. L'armée contribue également à l'effort national en réalisant des convois routiers à destination des départements les plus enclavés. D'autres mesures telles que la déclaration de calamités dans les départements touchés, des dispositions permettant de restaurer la trésorerie des exploitations mises à mal par la sécheresse, le versement anticipé des aides directes et le report du versement des cotisations sociales complètent la logistique de transport mise spécialement en place. Ces mesures ont permis aux éleveurs les plus touchés par la sécheresse de surmonter leurs difficultés d'affouragement. Les agriculteurs et les éleveurs bretons n'ont pas bénéficié du dispositif en question car ils ont connu un épisode de sécheresse sans commune mesure avec celui qu'ont subi les éleveurs des départements concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Tourtelier](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 26925

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 octobre 2003, page 7930

**Réponse publiée le** : 23 mars 2004, page 2280